

Compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire

Séance du 28 janvier 2020

* * * * *

Sur convocation en date du 22 janvier 2020,
le Conseil de communauté s'est réuni le 28 janvier
sous la Présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Mme Véronique DEL DO, MM. Pierre BREGAND, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Mme Evelyne COMTE, MM. Joël ALPY, Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Gérald COURVOISIER, Philippe BREUIL, David ALPY, Mme Annelise MARTIN, M. David DUSSOUILLEZ, Mmes Arielle BAILLY, Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOIT, Catherine DOUARD, Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Joël VUILLEMIN, Jean-Louis DUPREZ, Stéphane LENG, Pascal TISSOT, Mme Brigitte FILIPPI, MM. Bruno RAGOT, Daniel VIONNET, Mme Jeanne MAITREJEAN, MM. Denis FOURNOL, Bernard PLANTARD, Patrick DUBREZ, Jean-Paul LEBLOND, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Raymond METRA suppléant, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Philippe MILLET suppléant, Jacky LAMBERT, Martial VALLET, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Denis MOREAU, Georges MAMESSIER suppléant, Jean-Pierre MOREL, Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Xavier RACLE, Louis-Pierre MARESCHAL, Florent SERRETTE, Gilles GRANDVUINET, Dominique CHAUVIN, Jean-Jacques DOLE, Yves LACROIX, Pierre TRIBOULET, Patrick VUITTENEZ, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET, Philippe MENETRIER, Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. DOLE Michel, Frédéric THEVENIN, Mme Monique FANTINI, MM. Jean-François TOURNIER, Jean-François JACQUES, Jacques SCHNEITER, Serge CHARTIER, Michel BONNET, Mme Jocelyne NICOD, MM. Henri HUMBERT, Jean BESANCON, Patrice ANTHONIOZ, Frédéric VERJUS, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Alain CUBY, Mme Nicole DACLIN, M. Daniel DAVID.

Excusés : MM. Rémi CHAMBAUD, Sébastien BONJOUR, Philippe WERMEILLE, Jean-Michel GUYON, Gilles MOREL, François SORDEL, Mme Fabienne SIMARD, M. Alexandre DELIAVAL,

Secrétaire de Séance : Pierre BREGAND

Présents à titre consultatif : Olivier BAUNE, Quentin GAVAZZI, Erwan BATAILLARD, Lisa MENETRIER, François JACQUIER, Jérôme FABING, Trésorerie

* * * * *

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Conseil de communauté du 28 janvier 2020

2020-1-01	Avenant au bail de l'entreprise Bavoyssi	1
2020-1-02	Groupe technique « Petite Enfance »	1

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME, ECONOMIE ET PERSONNEL

2020-1-03	Territoires d'Industrie du Haut Jura – protocole d'accord 2020-2022	2
2020-1-04	Programme LEADER – avenant à la convention	2 à 3
2020-1-05	ZA Bouvet – achat de terrain à la commune de Champagnole	3
2020-1-06	ZA Montrond – vente de terrain	3 à 4

ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES

2020-1-07	Avenant au marché de travaux de réseau d'assainissement à Champagnole	4
2020-1-08	Avenant au marché de travaux de réseau d'assainissement à Nozeroy	4 à 5

AFFAIRES SCOLAIRES

Retirée Ecole de Crotenay – Fonds de concours

FINANCES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

2020-1-09	Débat d'Orientations Budgétaires 2020	5 à 6
-----------	---	-------

EMPLOI, INSERTION, FORMATION ET POLE VIANDE

2020-1-10	Tarif de la redevance d'usage de l'abattoir	6
-----------	---	---

2020-1-01 Avenant au bail avec la SAS Bavoyssi Tôlerie Industrielle

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Par délibération du 30 septembre 2019, le Conseil a approuvé le bail avec l'entreprise BAVOYSI pour la mise à disposition de 825 m² d'atelier et 144 m² d'appentis, dans les locaux récemment acquis à l'entreprise ARTICA.

Cette mise à disposition étant consentie en l'état (sauf réseaux pris en charge par la collectivité), des travaux d'aménagement intérieur ont été réalisés par l'entreprise BAVOYSI (création de sanitaires, peintures, cloisons, ...). Par ailleurs, la Communauté de communes, propriétaire des locaux, devra réaliser la réhabilitation des bardages extérieurs, des toitures et des menuiseries, conformément au Permis de Construire déposé et présenté au Conseil communautaire du 18 décembre dernier.

Pour tenir compte de ces éléments, il est proposé de modifier le bail par avenant, comme suit :

- remise gracieuse des loyers durant les 3 premiers mois,
- loyer mensuel de la partie atelier portée à 3.50 € HT le m² (au lieu de 2 € HT le m²), soit 2.887.50 € HT.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification du bail avec l'entreprise BAVOYSI, par avenant,
- **APPROUVE** la remise gracieuse des loyers durant les 3 premiers mois,
- **DECIDE** de porter le loyer mensuel à 3.50 € HT le m² pour la partie atelier,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2020-1-02 Groupe technique Petite Enfance

Rapporteur : M. Clément PERNOT

La compétence petite enfance de la Communauté de communes porte à ce jour sur la gestion de la crèche halte-garderie « la hulotte » et du relais assistante maternelle.

Ces équipements ont donné pleine satisfaction jusqu'à une période très récente. Toutefois, plusieurs facteurs ont modifié la donne : élargissement du périmètre de la Communauté de communes en 2017, attractivité du territoire liée au développement économique, rénovation ou construction de nouveaux équipements scolaires, manque de renouvellement des assistantes maternelles et attrait des familles pour les modes de garde collectifs.

Aussi, pour faire suite à la première discussion sur le sujet lors du Conseil communautaire du 18 décembre 2019, il convient d'engager une réflexion pour étudier la possibilité de faire évoluer notre compétence petite enfance et imaginer des solutions qui pourront répondre à l'ensemble des besoins.

A cet effet, il est proposé de créer un groupe technique composé :

- des maires des communes dotées d'un SIVOS ou d'une école, à savoir : Andelot en Montagne, Arsure Arsurette, Censeau, Champagnole, Chaux des Crotenay, Cize, Crotenay, Cuvier, Foncine le Haut, Loulle, Mignovillard, Monnet la Ville, Montrond, Ney, Nozeroy, Saint Germain en Montagne, Sirod.
- des Vice-Présidents « action sociale et affaires scolaires », ainsi que de Mme SIMARD Fabienne, Présidente du SIVOS de la Baroche, qui a fait acte de candidature suite à la discussion engagée au sein de l'assemblée intercommunale.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la création d'un groupe technique « Petite Enfance » tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2020-1-03 Territoires d'Industrie du Haut Jura – protocole d'accord 2020/2022

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

« Territoires d'Industrie » est un dispositif national ayant pour objectif la reconquête industrielle et le développement des territoires.

146 territoires industriels ont été identifiés en France pour la mise en œuvre de ce dispositif. Aussi, 1,3 milliard d'euros sont orientés prioritairement pour ce programme.

Le territoire Haut Jura a été identifié « Territoires d'Industrie » lors du Conseil National de l'Industrie le 22 novembre 2018. Ce territoire compte quatre Communautés de communes : Champagnole Nozeroy Jura, Haut-Jura Saint-Claude, Haut-Jura Arcade et La Grandvallière.

La Région pilote le dispositif sur le territoire en lien avec un binôme élu-industriel pour chaque EPCI. L'Etat et ses partenaires (BPI, Banque des Territoires, Pôle Emploi, etc) interviennent également dans le dispositif afin de faciliter sa mise en œuvre.

Afin de soutenir les entreprises et le secteur industriel dans son ensemble, un protocole est rédigé pour chaque territoire. Il présente les orientations du dispositif et les actions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs.

Le plan d'actions du dispositif Territoires d'Industrie Haut-Jura s'articule autour de 4 axes structurants :

- **Recruter** : promouvoir la formation, valoriser l'image des métiers de l'industrie, mettre en place des partenariats entre entreprises et acteurs de l'emploi,
- **Innover** : faciliter l'accès au numérique, accompagner le développement des nouvelles technologies, la transition écologique,
- **Attirer** : développer les zones d'activités et les services sur le territoire (hôtels, restaurants, crèches, logements, services publics),
- **Simplifier** : accompagner les entreprises dans leurs projets.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE**, dans le cadre du dispositif « Territoires d'Industrie », le protocole d'accord à signer avec l'Etat, la Région et les 3 autres Communautés de communes citées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2020-1-04 Programme LEADER – avenant à la convention

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Le programme européen LEADER est mis en place sur le territoire de la Communauté de communes depuis la signature de la Convention en 2017.

Afin de mettre en œuvre ce programme de manière pertinente et de s'adapter aux modifications survenues depuis la signature de cette convention, un avenant a été rédigé.

L'avenant à la Convention LEADER présente trois objets :

- Les délais limites pour les engagements juridiques sont désormais fixés au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 pour les paiements.
Ces délais sont rallongés afin de respecter le bon achèvement des projets mais également les délais d’instruction et de contrôle.
- L’adhésion de Marigny, Le Frasnois et Saffloz au programme LEADER du GAL Champagnole Nozeroy Jura suite à leur adhésion à la Communauté de communes en 2019.
- La modification des fiches actions du GAL. Cela concerne principalement l’ajout d’actions et dépenses éligibles au dispositif LEADER.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l’unanimité

- **VALIDE** l’avenant à la convention LEADER tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2020-1-05 ZA Bouvet – achat de terrain à la commune de Champagnole

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Après avoir procédé à l’acquisition de la friche industrielle, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura a aménagé la Zone d’Activités « Bouvet » à Champagnole.

La parcelle communale cadastrée section AP n° 311 après découpage, d’une surface de 331 m², se situe au niveau de l’entrée de la zone d’activités, dans le périmètre du permis d’aménager.

Il convient d’acquérir cette parcelle à la commune de Champagnole à l’euro symbolique.

Par délibération en date du 17 décembre 2019, le conseil municipal de Champagnole a approuvé la cession de la parcelle AP n° 311 à la Communauté de communes selon les conditions énoncées.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l’unanimité

- **APPROUVE** l’acquisition de la parcelle cadastrée section AP n° 311 de 331 m² à l’euro symbolique,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2020-1-06 ZA Montrond – vente de terrain

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Après le lancement, sous maîtrise d’ouvrage de la Communauté de communes, d’un projet de plateforme de stockage de bois déchiqueté sur une emprise de 13.277 m², la Société PHD (Plaquettes du Haut Doubs) actuellement située à Bonnevaux, souhaite s’implanter sur la ZA de Montrond.

A l’issue des discussions avec Monsieur Pascal VANDEWALLE, une proposition de division d’un terrain de 4.516 m² a été réalisée. La Société PHD, spécialisée dans le broyage en forêt pour la production de plaquettes forestières destinées aux chaufferies bois, souhaite implanter son siège social et construire un bâtiment de 625 m² avec un auvent de 100 m².

Le service des Domaines a estimé ce terrain à 25.000 € HT avec une marge de négociation de 10% (avis du 21 janvier 2020).

Au regard du choix opéré il y a plusieurs années pour rendre attractif notre territoire pour les projets d’implantation, il est proposé de céder ce terrain au prix de 3,50 € HT le m², soit 15.806 € HT

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE**, au vu de la présentation ci-dessus, la cession à la Société PHD, d'un terrain de 4.516 m², au prix de 3,50 € HT le m², soit 15.806 € HT.
- **AUTORISE** le Président à signer l'Acte Notarié avec la Société PHD ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Assainissement et Ordures Ménagères

2020-1-07 Avenant au marché de travaux de réseau d'assainissement à Champagnole

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Lors de sa séance du 30 septembre 2019, le Conseil communautaire a attribué un marché de travaux à hauteur de 187 027.80 € HT pour la mise en séparatif de la rue Anne Frank et le secteur Pasteur à Champagnole à l'entreprise ROGER MARTIN CUENOT.

Suite au démarrage des travaux courant novembre 2019, aux sondages et aux enquêtes domiciliaires, des ajustements ont dû être réalisés. Il est nécessaire d'approfondir le réseau à certains endroits et de prolonger les travaux sur environ 100 mètres linéaires. En effet, lors des sondages, il a été découvert qu'une partie de la rue Ramboz était également connectée sur le collecteur qui se rejette dans le Bief de Barlay.

Ainsi, un avenant pour un montant de 49 533.60 € HT, soit 59 440.32 € TTC, a été présenté par l'entreprise.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition d'avenant au marché de travaux de réseau d'assainissement à Champagnole,
- **APPROUVE** le montant définitif de la participation de la Communauté de communes de 49 533.60 € HT, soit 59 440.32 € TTC, tel que présenté par l'entreprise Roger Martin Cuenot,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2020-1-08 Avenant au marché de travaux de réseau d'assainissement à Nozeroy

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

La commune de Nozeroy a engagé des travaux d'aménagement de la grande rue début 2019. Des travaux d'assainissement étant nécessaires pour que l'ensemble des habitations de cette rue soit raccordable au réseau, la Communauté de communes a délibéré le 9 juillet 2019 pour conventionner avec la commune afin de signer un marché unique pour l'ensemble des travaux.

Le montant des travaux dans la convention a été estimé à 45 000 € HT.

Le découpage initial du marché faisait apparaître un montant de travaux pour la Communauté de communes de 41 504.98 € HT.

Suite à des ajustements sur les travaux assainissement en cours de réalisation, le montant final pour la Communauté de communes s'élève à 44 262.08 € HT, soit +2 757.70 € HT. Un avenant a donc été présenté pour un montant de +2 757.10 € HT soit 3 308.52 € TTC. Le montant total reste inférieur au montant prévisionnel inscrit dans la convention.

L'avenant prolonge également la durée d'exécution de 10 jours, passant ainsi de 40 à 50 jours.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de valider cette proposition d'avenant et d'approuver le montant définitif de la participation de la Communauté de communes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition d'avenant au marché de travaux de réseau d'assainissement à Nozeroy,
- **APPROUVE** le montant définitif de la participation de la Communauté de communes de 2 757.10 € HT soit 3 308.52 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Finances et nouvelles technologies

2020-1-09 Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Rapporteur : M. Clément PERNOT

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3.500 habitants, leurs établissements administratifs et **les groupements de communes de plus de 3.500 habitants** (article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales).

Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans l'élaboration du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution financière de la collectivité.

Le document adressé à l'ordre du jour et présenté en séance, établi à l'occasion du DOB préalable à la préparation du budget 2020, comprend les éléments suivants :

Contexte général : situation économique et sociale

Principaux indicateurs économiques (taux de croissance, d'inflation et de chômage)

Dispositions de la loi de finance et de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018/2022

Situation financière de la Communauté de communes

État des lieux et principales réalisations en 2019

Prospectives budgétaires 2020 section de fonctionnement

Evolution de la section de fonctionnement en fonction des préconisations de la LPFP 2018/2020

Evolution de la masse salariale (structure, évolution des dépenses, ...)

Prospectives budgétaires 2020 section investissement

Etat de la dette,

Programmation des investissements 2020

Estimation du besoin de financement

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités locales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le II de l'article 13 de la loi de Programmation des Finances Publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après avoir entendu les commentaires de Monsieur Clément PERNOT,

- **PREND ACTE** de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2020.

Emploi, insertion, formation et pôle viande

2020-1-10 Tarif de la redevance d'usage de l'abattoir

Rapporteur : M. Alain CUSENIER

Le Conseil avait fixé le montant de la redevance unique d'abattage à 47 € HT par tonne, par délibération du 1^{er} juillet 2010, puis à 55 € HT par tonne à compter du 1^{er} octobre 2015 lors du nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'abattoir intercommunal d'Equévillon, signé avec la SARL Viande Nature Jura.

Au regard de l'activité constatée en 2018, ce tarif a ensuite été porté à 60 € HT par tonne à compter du 1^{er} février 2019 (délibération du 29 janvier 2019).

En 2019, l'activité liée aux porcs a progressé de 16 tonnes et celle liée aux bovins de 4 tonnes. Cette progression ne permet cependant pas de couvrir la baisse d'activité des équins qui diminue de 100 tonnes. Au total, l'activité 2019 s'élève à 1.150 tonnes.

Afin d'améliorer les recettes du budget annexe, il est proposé de porter la redevance à 70 € HT la tonne à compter du 1^{er} février 2020.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** l'augmentation du montant de la redevance d'usage de l'abattoir,
- **APPROUVE** la proposition de porter la redevance à 70 € HT la tonne à compter du 1^{er} février 2020,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.